



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 34025

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les attentes exprimées par l'Association nationale des PTT anciens combattants et victimes de guerre, section Moselle, concernant le mode de calcul des pensions. L'association d'anciens combattants PTT de la Moselle demande que le principe de la proportionnalité des pensions soit rétabli. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Une étude a été demandée par le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants concernant le rétablissement de la proportionnalité des pensions. Il examinera ensuite avec les associations d'anciens combattants s'il y a lieu d'accéder à ce vœu.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34025

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1999, page 4998

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6295